



FORMATION SUPÉRIEURE

En Révision



DIPLÔME D'ASSOCIATION DE **CHEF**
DE CHANTIER PEINTRE



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Généralité

Le certificat professionnel «Chef de chantier ASEPP/FREPP» est obtenu par la réussite à un examen de perfectionnement. Les certifiés de la formation ayant suivis les cours préparatoires sont parfaitement qualifiés pour :

planifier et diriger les travaux de peinture sur le lieu de travail. Ils sont responsables de l'utilisation efficace et pertinente des collaborateurs, des matériaux et outils et de la bonne exécution des travaux de peinture. Ils veillent au respect des principes de la sécurité au travail, de la protection de l'environnement ainsi que des prescriptions du lieu de travail.

Ils instruisent les peintres qualifiés et non qualifiés aux travaux de peinture et en vérifient l'exécution. Ils discutent de leurs missions en interne avec le contremaître peintre ou le patron de l'entreprise et en externe avec les clients et leurs représentants.

Les cours s'articulent autour des principales compétences opérationnelles suivantes :

- Diriger et coordonner l'exécution des travaux de peinture sur le chantier.
- Assurer le respect des délais sur le chantier.
- Planifier l'utilisation des groupes de travail, des machines, des outils et des matériaux.
- Contrôler les supports et prendre des mesures lorsqu'ils ne sont pas conformes aux exigences.
- Présenter les travaux à exécuter et surveiller leur exécution.
- Etablir des descriptions de tâches pour les travaux supplémentaires.
- Rédiger des rapports sur les travaux exécutés et documenter les particularités.
- Réaliser des métrés simples.
- Assurer la gestion du matériel et l'entretien des outils et appareils.
- Contrôler l'exécution des travaux et effectuer les améliorations et réparations dans les règles de l'art.

Le règlement est disponible sous :

<https://www.frepp.ch/formation/formation-professionnelle-superieure>

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le certificat de chef de chantier peintre. Ce certificat donne également accès aux cours de préparation au brevet fédéral de contremaître peintre ainsi qu'au diplôme de maître de peintre.	
Condition d'admission	a) peuvent justifier d'un certificat de capacité de peintre ou de double profession plâtrier-peintre et d'au moins 2 ans d'activité professionnelle après leur CFC dans le domaine de la peinture au moment de l'examen ; b) peuvent justifier d'un certificat de capacité dans un métier voisin et d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la peinture au moment de l'examen ou peuvent attester d'un niveau de formation équivalent ;	
Certification	Certificat professionnel de chef de chantier peintre	
Frais d'inscription	1^{er} cycle CHF 2'200.- 2^{ème} cycle (Pratique) CHF 3'500.- 3^{ème} cycle CHF 2'350.- 4^{ème} cycle (Pratique) CHF 3'250.- Prix sous réserve de modifications • Toute annulation de la part du participant doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administration. • Tout cours débuté est entièrement dû. • La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription. • Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée. • Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école. • La participation aux cours dépend du paiement de la finance d'inscription. • Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.	
Frais d'examen	Les finances d'examens seront directement perçues par la FREPP	
Aide financière	Les informations au sujet des aides financières se trouvent sur : https://www.ecole-construction.ch/formations/aides-financieres/ https://www.frepp.ch/formation/fonds-de-formation-professionnelle	
Durée	La formation est répartie sur environ 15 mois, pour un total d'environ 350 périodes de cours, y compris les examens sur plusieurs samedis dont 2 x 10 jours de pratique en semaine durant la formation.	
Dates	Se renseigner auprès de l'école.	
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école	
Renseignement et inscription	Coordonnées en bas de la page.	

Technique (environ 170 périodes)

Planification du chantier
Physique et chimie
Environnement
Métrés
Outils, machines et sécurité
Evaluer les supports
Communication

Pratique en atelier (environ 170 périodes, réparties sur deux cours blocs de 2 x 2 semaine)

Exécuter et instruire les travaux de structure de peinture et de revêtement.
Réparer les dommages

En Révision